

GIULIO CESARE GIORGINI
MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR À UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Section 01 Droit privé et sciences criminelles
Membre du GREDEG (UMR 7321 CNRS/UniCA)

Adresse professionnelle :

Faculté de Droit et Science politique
Avenue du Doyen Louis Trotabas
06050 Nice Cedex 1 (F)
Tél. : +33 4 89 15 26 04

Courriel : giulio-cesare.giorgini@univ-cotedazur.fr

CARRIERE ET CURSUS

SITUATION ACTUELLE

- | | |
|------------------|---|
| 2024 | Habilitation à Diriger des Recherches
Mémoire de recherche : <i>L'éthique du droit commercial international – Au-delà de l'insolvabilité</i> soutenu le 28 juin 2024 à l'Université Côte d'Azur
Garant : J.-S. BERGE |
| 2023- | Membre élu du CNU 01 (1 ^{er} suppléant) |
| 2023- | Maître de conférences Hors Classe
Retenu pour une promotion nationale à la Hors Classe par le CNU 01
Évaluation UCA : Très Favorable |
| 2022-2025 | RIPEC 3 (<i>Activité scientifique</i>)
Évaluation CNU 01 : AAA – Évaluation UCA : AAA |
| 2007- | Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur (anc. Université Nice Sophia Antipolis), Faculté de Droit et Science politique de Nice, EUR LexSociété |
| 2007 | Qualification aux fonctions de maître de conférences par le CNU |
| 2004 | Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Institut du Droit de la Paix et du Développement (Université Nice Sophia Antipolis). <i>Méthodes conflictuelles et règles matérielles dans l'application des « nouveaux instruments » de règlement de la faillite internationale</i> , Préf. D. VIDAL, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, vol. 53, Paris, Dalloz, 2006, 739 p. soutenue le 20 décembre 2004 à l'Université Nice Sophia Antipolis.
Mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité.
Prix de thèse René-Jean DUPUY |

FONCTIONS A L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS / UNIVERSITE COTE D'AZUR

- 2007-** Maître de conférence de droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science politique de Nice, EUR LexSociété (anc. Université Nice Sophia Antipolis)
- 2005-2007** Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2003-2005** ATER à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2000-2003** Allocataire de recherche en droit international et Moniteur (CIES) à l'Université Nice Sophia Antipolis

LANGUES

Italien, Français : bilingue
Anglais : équiv. niveau C2

PUBLICATIONS ET PRODUCTION SCIENTIFIQUE

a) Ouvrages, directions scientifiques d'ouvrages

1. I. QUEIROLO, R. ESPINOSA CALABUIG, **G.C. GIORGINI**, N. DOLLANI (dir.), C.E. TUO, L. CARPANETO, S. DOMINELLI (éd.), *Brussels I bis Regulation and Special Rules: Opportunities to Enhance Judicial Cooperation*, Canterano, Aracne Editrice, 2021, 411 p.
2. G. C. GIORGINI, *Droit des entreprises en difficulté 2020-2021*, Gualino, Paris, Lextenso, 2020, 613 p.
3. J.-S. BERGE, G.C. GIORGINI (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit|Economie Internationale, préf. B. Rémiche, Bruxelles, Bruylant, 2020, 430 p.
4. D. VIDAL, **G. C. GIORGINI**, *Droit des entreprises en difficulté 2016-2017*, Paris, Gualino, Lextenso, 2016, 627 p.
5. J.-L. VALLENS, **G. C. GIORGINI** (dir.), *Etude des procédures d'insolvabilité*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, 130 p.
6. **G. C. GIORGINI**, S. Perez (dir.), *Droit et marché de l'art en Europe – Régulation et normalisation du risque*, Bruxelles, Bruylant, 2015, 299 p.
7. D. VIDAL, **G. C. GIORGINI**, *Droit des entreprises en difficulté 2015-2016*, Paris, Gualino, Lextenso, 2015, 620 p.
8. D. VIDAL, **G. C. GIORGINI**, *Droit des entreprises en difficulté 2014-2015*, Paris, Gualino, Lextenso, 2014, 660 p.

9. G. C. GIORGINI, *Méthodes conflictuelles et règles matérielles dans l'application des « nouveaux instruments » de règlement de la faillite internationale*, Préf. D. VIDAL, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, vol. 53, Paris, Dalloz, 2006, 739 p.

b) Articles

1. G.C. GIORGINI, « Technologies de l'information et procédures d'insolvabilité », *Revue LexSociété* 2025, p. 1-25. [⟨hal-05131546⟩](#)
2. **G.C. GIORGINI**, U. MAYRHOFER, « Stellantis : enjeux juridiques et manageriaux d'une fusion internationale », *Revue LexSociété* 2024, p.1-25. [⟨hal-04766696⟩](#)
3. G.C. GIORGINI, « Le Financement des Contentieux par des Tiers (FCT) : une réponse ad hoc pour le traitement de l'insolvabilité ? », *Revue Internationale de Droit Économique* 2024, p. 111-130.
4. C. FORT, **G.C. GIORGINI**, « Le régime juridique des actifs numériques en prévention », *Rev. proc. coll.* 2023, n° 6, dossier 50, p. 1-4.
5. M. MENJUCQ, Y. BRULARD, P. EHRET, **G.C. GIORGINI**, « La protection du débiteur en droit comparé – Table ronde », *Rev. proc. coll.*, 2022, n° 5, entretien 3, p. 1-9.
6. C. FORT, **G.C. GIORGINI**, « Le vote et l'adoption des plans », *Juris-Classeur Périodique éd. E*, 2021, n° 49, étude 1528, p. 35-39.
7. G.C. GIORGINI, « La notion de “procédure en cours” au sens du droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 26 oct. 2021, n° 428a8, p. 50-54.
8. M.-H. MONSÉRIÉ-BON, **G.C. GIORGINI**, N. PARTOUCHE, J. CAVELIER, « Les cadres de restructuration préventive ; un nouveau défi », *Juris-Classeur Périodique éd. E*, 2020, n° 9, p. 22-26.
9. G.C. GIORGINI, « Valeur de l'entreprise et droit de l'insolvabilité – De la théorie de la négociation aux negotiauctions », *Revue International de Droit Economique*, 2019, n° 2, p. 193-210.
10. **G. C. GIORGINI**, E. LECEA, « Les défis pratiques à relever pour une mise en œuvre effective du Règlement insolvabilité », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté*, mars 2018, n° 115q5, p. 162-164.
11. G. C. GIORGINI, « Le droit français des entreprises en difficulté s'adapte au règlement Insolvabilité du 20 mai 2015 », *Gazette du Palais*, 16 janv. 2018, n° 311c6, p. 53-56.

12. G. C. GIORGINI, « La “sauvegarde”, procedura concorsuale di prevenzione della crisi d’impresa », *Diritto dell’impresa*, 2017, n° 2, p. 329-346.
13. G. C. GIORGINI, « Les protocoles entre autorités de la procédure d’insolvabilité », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté*, janv. 2016, n° 112y6, p. 69-71.
14. G. C. GIORGINI, « Risque économique et procédures d’insolvabilité dans le droit uniforme OHADA », *Diritto dell’impresa*, 2015, n° 3, p. 485-504.
15. G. C. GIORGINI, « Il centro degli interessi principali del debitore insolvente in diritto comparato », *Giurisprudenza commerciale*, 2013, n° 3, p. 612-647.
16. G. C. GIORGINI, « La place de la négociation dans la faillite internationale », *Revue Internationale de Droit Économique*, Les dossiers de la RIDE, 2012, p. 83-108.
17. G. C. GIORGINI, « Le centre des intérêts principaux du débiteur insolvable en droit comparé », *Revue Internationale de Droit Comparé*, 2012, n° 4, p. 867-902.
18. G. C. GIORGINI, « Les limites des méthodes en droit international des affaires. Pour dépasser une simple lecture économique », *Journal du Droit International*, 2011, n° 3, p. 517-544.
19. G. C. GIORGINI, « La rupture des relations contractuelles et le principe du contradictoire, *RRJ – Droit prospectif*, 2007, p. 1699-1726.
20. G. C. GIORGINI, « Arbitrage et droit européen des faillites », *Revue des Affaires Européennes / Law & European Affairs*, 2005, p. 259-270.

c) Chapitres d’ouvrages, participation à des ouvrages collectifs

1. G.C. GIORGINI, « La responsabilité du rédacteur du certificat de coutume » in G. Cerqueira , N. Nord (dir.), *Le droit étranger – Etudes de droit international privé comparé*, Vol. 2 *La connaissance du droit étranger*, T. 2 *La voie à moderniser : le certificat de coutume*, Paris, SLC, 2024, p. 421-439. [réédition]
2. G.C. GIORGINI, « Chapitre 122 – Procédures d’alerte » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 284-301. [actualisation]
3. G.C. GIORGINI, « Chapitre 121 – Prévention par l’information comptable » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 276-283. [actualisation]
4. G.C. GIORGINI, « Chapitre 112 – Interventionnisme public » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 261-272. [actualisation]

5. G.C. GIORGINI, « Chapitre 111 – Notion d’entreprise en difficulté » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 259-260. [actualisation]
6. G.C. GIORGINI, « Chapitre 093 – Insolvabilité européenne » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 199-256. [refonte des anciens chapitres 092 et 094 et actualisation]
7. G.C. GIORGINI, « Chapitre 092 – Application du droit commun en dehors des conventions internationales » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 190-198. [actualisation de l’ancien chapitre 093]
8. G.C. GIORGINI, « Chapitre 091 – Conventions internationales » in P.-M. LE CORRE (dir.), *Droit et pratique des procédures collectives 2025-2026*, 13^e éd., coll. Dalloz Action, Paris, Dalloz, 2024, p. 183-189. [écriture]
9. G.C. GIORGINI, « Droits humains et procédures d’insolvabilité » in *Liber amicorum – Mélanges en l’honneur de Jean-François Renucci*, Paris, Dalloz, 2024, p. 295-307.
10. G.C. GIORGINI, « Les procédures collectives du droit des entreprises en difficulté au service de l’humain » in Y. STRICKLER (dir.), *La procédure au service de l’humain*, coll. Procédure(s), Bruxelles, Bruylant, 2024, p. 71-87.
11. G. C. GIORGINI, « Louis Josserand – Président de la Société de Législation Comparée (1938) » in N. CORNU THÉNARD et S. SOLEIL (dir.), *La Société de Législation Comparée – Etudes sur 150 ans d’histoire*, Paris, SLC, 2023, p. 188-192.
12. G. C. GIORGINI, « La responsabilité du rédacteur du certificat de coutume » in G. CERQUEIRA (dir.), *Certificat de coutume – Pratiques en droit des affaires internationales*, Paris, Société de législation comparée, 2023, p. 145-161.
13. M. MENJUCQ (dir.), *Directive (UE) 2019/1023 du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive – Commentaire article par article*, Préf. D. FASQUELLE, coll. Droit de l’Union Européenne, Bruxelles, Bruylant, 2023, 348 p. [tous les développements sur le droit italien].
14. G. C. GIORGINI, « L’accompagnement des entreprises sinistrées dans le cadre des procédures de prévention des difficultés des entreprises » in S. PEREZ, C. SAINT-DIDIER (dir.), *Aspects juridiques des inondations (Prévention – Gestion – Responsabilités)*, coll. Thèses & Actes, Lyon, Edilaix, 2022, p. 215-228.
15. G. C. GIORGINI, « Crypto-actifs et procédures d’insolvabilité » in P. Ehret (éd.) *Annuaire de l’insolvabilité 2022*, Achern, Schultze & Braun, 2021, p. 38-46.
16. G. C. GIORGINI, « Les juridictions consulaires françaises, juges du droit économique », in X. LATOUR et A.-S. SIEW-GUILLEMIN (dir.), *Les juridictions au cœur des interactions sociales – Approche franco-russe*, Paris, L’Harmattan, 2021, p. 119-134.

17. C. ELMASRY, **G. C. GIORGINI**, « Reconciling the Brussels Ia Regulation and other European private international law instruments » in I. QUEIROLO, R. ESPINOSA CALABUIG, G.C. GIORGINI, N. DOLLANI (dir.), C.E. TUO, L. CARPANETO, S. DOMINELLI (éd.), *Brussels I bis Regulation and Special Rules : Opportunities to Enhance Judicial Cooperation*, Canterano, Aracne Editrice, 2021, p. 215-235.
18. G. C. GIORGINI, « L'entreprise en difficulté » in J.-B. Racine (dir.), *Les grands concepts du droit économique*, Paris, Lextenso, 2020, p. 301-317.
19. G. C. GIORGINI, « Les besoins du commerce international à l'ère de la révolution algorithmique » in J.-S. BERGÉ, G.C. GIORGINI (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit|Economie International, préf. B. Remiche, Bruylant, Bruxelles, 2020, p. 179-186.
20. J.-S. BERGÉ, **G.C. GIORGINI**, « Introduction » in J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit|Economie International, préf. B. Remiche, Bruylant, Bruxelles, 2020, p. 13-20.
21. G. C. GIORGINI, « F comme Fidélité » in T. GARCIA, D. ESPAGNO-ABDIE et M. TOUZEIL-DIVINA (dir.), *Les mots d'Annie : Droit(s) au cœur & à la culture – Mélanges en l'honneur d'Annie Héritier*, Editions L'Epitoge – Lextenso, Lyon, 2017, p. 107-114.
22. U. BELLAGAMBA, **G. C. GIORGINI**, « Intelligence artificielle et citoyenneté(s) » in U. Bellagamba, E. Blanquet, E. Picholle et D. Tron (dir.), *Citoyennetés spéculatives - Actes des 8e Journées interdisciplinaires Sciences & Fictions de Peyresq 29 mai -1^{er} juin 2014*, Saint-Martin-du-Var, Editions du Somnium, 2016, p. 95-119.
23. G. C. GIORGINI, « Protection des données » in L. SAUTONIE-LAGUIONIE (sous dir.), *Le règlement 2015/848 du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité – Commentaire article par article*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, coll. TEE, p. 375-388.
24. J.-L. VALLENS, **G. C. GIORGINI**, « Atelier insolvabilité » in B. FAUVARQUE-COSSON (dir.), *Le droit comparé au XXI^e siècle – Enjeux et défis*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, p. 213-214.
25. G. C. GIORGINI, « L'œuvre d'art et la normalisation du risque de défaillance » in G. C. GIORGINI, S. PEREZ (dir.), *Droit et marché de l'art en Europe – Régulation et normalisation du risque*, Bruxelles, Bruylant, 2015, p. 243-262.
26. G. C. GIORGINI, « Les plans de réorganisation », « Influences / Sources / Réformes en cours » in J.-L. VALLENS, G. C. GIORGINI (dir.), *Etude des procédures d'insolvabilité*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, p. 63-77 et p. 87-92.
27. U. BELLAGAMBA, **G. C. GIORGINI**, « Intelligence artificielle et citoyenneté(s) » in *Annales de la Faculté de droit et science politique de Nice – Année 2014*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 47-70.
28. G. C. GIORGINI, « Le traitement du préjudice environnemental dans l'insolvabilité interne et internationale » in *Pour un droit économique de l'environnement - Mélanges en l'honneur de Gilles J. Martin*, Ed. Frison-Roche, Paris, 2013, p. 203-221.

d) Chroniques

Depuis 2014, membre de l'équipe du GREDEG dirigée par Pascale STEICHEN, Grégoire LERAY et Isabelle DOUSSAN en charge de la chronique « Droit privé et droit économique de l'environnement » pour la *Revue Juridique de l'Environnement*.

e) Notes de jurisprudence

1. G. C. GIORGINI, Droit européen : exécution au profit du débiteur – Note sous CJUE, 7^e ch., 27 mars 2025, aff. C-186/24, *M. Metzler c/ Auto 1 European Cars BV*, *D. actu.* 30 avr. 2025.
2. G. C. GIORGINI, Précisions sur l'effet de titre attaché au jugement d'ouverture étranger - Note sous Civ. 1^{re}, 6 nov. 2024, n° 22-16.580, 22-19.327 et 23-15.649, *Gazette du Palais* 18 mars 2025, n° GPL474q3, p. 47-48.
3. G. C. GIORGINI, Effets de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité sur une instance en cours en France – Note sous Com., 5 févr. 2025, n° 23-12.588, *D. actu.* 14 mars 2025.
4. G.C. GIORGINI, Reprise de l'instances en cours interrompue à la suite de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité - Note sous Com., 5 févr. 2025, n° 23-12.588, *LEDEN* mars 2025, n° DED202z9, p. 2.
5. G. C. GIORGINI, Appréciation de la bonne foi du débiteur aux fins de l'ouverture d'une faillite civile - Note sous Civ. 2^e, 21 nov. 2024, n° 22-18.118, *LEDEN* mars 2025, n° DED202z0, p. 2.
6. G.C. GIORGINI, Arrêt des poursuites individuelles et actions indemnitaires – Note sous Com., 15 janv. 2025, n° 23-21.768, *LEDEN* févr. 2025, n° DED202y6, p. 4.
7. G. C. GIORGINI, Retour sur la *vis attractiva concursus* – Note sous CJUE, 2^e ch., 14 nov. 2024, C-394/22, *Oilchart International NV / O.W. Bunker (Netherlands) BV, ING Bank NV*, *D. actu.* 19 déc. 2024.
8. G. C. GIORGINI, Insolvabilité européenne et extension de la procédure ouverte en France – Note sous Com, 2 oct. 2024, n° 23-14.605, *LEDEN* déc. 2024, n° DED202t0, p. 2.
9. G. C. GIORGINI, Centre des intérêts principaux du débiteur personne physique exerçant une activité d'indépendant – Note sous CJUE, 19 sept. 2024, aff. C-501/23, *DL v Land Berlin*, *LEDEN* nov. 2024, n° DED202q7, p. 2.
10. G. C. GIORGINI, Retour sur l'éligibilité au règlement amiable agricole – Note sous Com., 2 oct. 2024, n° 24-40.024, QPC, *D. actu.* 4 nov. 2024.

- 11.** G. C. GIORGINI, Coordination entre procédures d'insolvabilité principale et secondaire – Note sous CJUE, 3^e Ch., 18 avr. 2024, aff. jointes C-765/22 et C-772/22, *Luis Carlos e.a. v Air Berlin Luftverkehrs KG e.a.*, *Gazette du Palais* 24 sept. 2024, n° GPL468c1, p. 50-51.
- 12.** G. C. GIORGINI, Privilèges de juridiction et ouverture d'une procédure d'insolvabilité en France – Note sous Com., 12 juin 2024, n° 22-16.626, *Gazette du Palais* 24 sept. 2024, n° GPL468c4, p. 49-50.
- 13.** G. C. GIORGINI, Confidentialité de la conciliation et exigences prudentielles – Note sous Com. 3 juill. 2024, n° 22-24.068, *LEDEN* sept. 2024, n° DED202n3, p. 2.
- 14.** G. C. GIORGINI, Fin des privilèges de juridiction des articles 14 et 15 du Code civil – Note sous Com. 12 juin 2024, n° 22-16.616, *LEDEN* juill. 2024, n° DED202m2, p. 2.
- 15.** G. C. GIORGINI, Responsabilité du commissaire à l'exécution du plan – Note sous Com. 2 mai 2024, n° 22-21.577, *LEDEN* juin 2024, n° DED202k4, p. 5.
- 16.** G. C. GIORGINI, Articulation entre procédures d'insolvabilité principale et secondaire – Note sous CJUE, 3^e Ch., 18 avr. 2024, aff. jointes C-765/22 et C-772/22, *Luis Carlos e.a. v Air Berlin Luftverkehrs KG e.a.*, *D. actu.* 15 mai 2024.
- 17.** G. C. GIORGINI, Levée de la confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation – Note sous Com. 22 nov. 2023, n° 22-17.798, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460t3, p. 59-61.
- 18.** G. C. GIORGINI, Loi applicable aux effets de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur les instances en cours – Note sous Com. 13 déc. 2023, n° 22-17.464, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460s8, p. 58-59.
- 19.** G. C. GIORGINI, Effets de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité au bénéfice d'une entreprise d'assurance – Note sous Com. 13 déc. 2023, n° 21-047 et 21-24.496, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460s9, p. 56-58.
- 20.** G. C. GIORGINI, Ouverture d'une procédure d'insolvabilité européenne, *vis attractiva concursus* et sort du contrat de travail dans l'hypothèse d'un transfert d'entreprise – Note sous Com. 20 déc. 2023, n° 21-18.146, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460t1, p. 55-56.
- 21.** G. C. GIORGINI, Procédure d'appel : applicabilité générale des délais de distance – Note sous Com. 8 févr. 2024, n° 21-23.686, *LEDEN* mars 2024, n° DED202e0, p. 2.
- 22.** G. C. GIORGINI, Effets de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur une instance en cours – Note sous Com. 13 déc. 2023, n° 22-17.464, *LEDEN* févr. 2024, n° DED202d6, p. 3.
- 23.** G. C. GIORGINI, Ouverture d'une procédure d'insolvabilité et instance en cours – Note sous Com., 13 déc. 2023, n° 21-21.047, *D. actu.* 26 janv. 2024.

- 24.** G. C. GIORGINI, Déclaration de créance et reprise d'une instance en cours – Note sous Com. 4 oct. 2023, n° 22-12.128, *D. actu.* 26 oct. 2023.
- 25.** G. C. GIORGINI, Règlement Insolvabilité et extension de la procédure collective ouverte en France – Note sous Com. 13 sept. 2023, n° 22-12.855, *D. actu.* 6 oct. 2023.
- 26.** G. C. GIORGINI, Fixation de la rémunération du conciliateur – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-16.655, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448i2, p. 57-58.
- 27.** G. C. GIORGINI, Confidentialité de la conciliation, encore et toujours – Note sous Com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448i0, p. 56-57.
- 28.** G. C. GIORGINI, Délai de déclaration de la créance résultant de la résiliation d'un contrat en cours – Note sous Com., 18 janv. 2023, n° 21-15.514, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448h8, p. 61-62.
- 29.** G. C. GIORGINI, Nullités de la période suspecte et effet indirect horizontal de la directive Insolvabilité – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-14.206, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448h4, p. 55-56.
- 30.** G. C. GIORGINI, Effets de la caducité de l'accord de conciliation sur l'aval consenti – Note sous Com., 8 mars 2023, n° 21-19.202, *D. actu.* 29 mars 2023.
- 31.** G. C. GIORGINI, Arrêt des poursuites individuelles et exequatur d'une sentence arbitrale – Note sous Com., 8 févr. 2023, n° 21-15.771, *D. actu.* 8 mars 2023.
- 32.** G. C. GIORGINI, Interprétation du droit des entreprises en difficulté français à la suite de la transposition de la directive « Insolvabilité » – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-14.206, *D. actu.* 19 janv. 2023.
- 33.** G. C. GIORGINI, Retour sur la confidentialité du mandat *ad hoc* et de la conciliation – Note sous Com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, *D. actu.* 19 oct. 2022.
- 34.** G. C. GIORGINI, Insolvabilité et responsabilité de la société (grand-) mère étrangère – Note sous CJUE, 8e Ch., 10 mars 2022, n° C-498/20, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440j9.
- 35.** G. C. GIORGINI, Exequatur en France d'une décision monégasque de condamnation à combler le passif – Note sous Civ., 1re, 9 févr. 2022, n° 10-21.955, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440k0.
- 36.** G. C. GIORGINI, Instances en cours et ouverture d'une procédure d'insolvabilité au bénéfice d'une entreprise d'assurance – Note sous Civ., 2e, 25 mai 2022, n° 19-12.048, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440k1.
- 37.** G. C. GIORGINI, Délai de production des créances dans une procédure secondaire par le syndic de la procédure principale – Note sous CJUE, 9e Ch., 25 nov. 2021, n° C-25/20, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v3.

- 38.** G. C. GIORGINI, Procédure d'insolvabilité et action du salarié fondée sur le transfert du contrat de travail – Note sous Soc., 8 déc. 2021, n° 20-13.905, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v7.
- 39.** G. C. GIORGINI, Centre des intérêts principaux du travailleur frontalier – Note sous Civ., 2e, 4 nov. 2021, n° 20-11.030, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v8.
- 40.** G. C. GIORGINI, Action révocatoire d'un paiement effectué par un tiers en exécution d'un contrat – Note sous CJUE, 1re Ch., 22 avr. 2021, n° C-73/20, *Gazette du Palais* 13 juill. 2021, n° 424m2, p. 45-46.
- 41.** G. C. GIORGINI, Exécution des décisions d'insolvabilité dans l'UE – Note sous Civ., 1re, 3 mars 2021, n° 19-20.393, *Gazette du Palais* 13 juill. 2021, n° 424m3, p. 46-48.
- 42.** G. C. GIORGINI, Effet international de la suspension des poursuites individuelles résultant de la loi étrangère applicable à la procédure d'insolvabilité – Note sous Com., 12 nov. 2020, n° 19-10.579, *Gazette du Palais* 13 avr. 2021, n° 401s5, p. 60.
- 43.** G. C. GIORGINI, Arrêt des poursuites individuelles et exequatur d'une sentence arbitrale étrangère – Note sous Com., 12 nov. 2020, n° 19-18.849, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394p7, p. 53.
- 44.** G. C. GIORGINI, Délai de déclaration applicable au créancier étranger établi en France – Note sous CA Versailles, 13e Ch., 3 nov. 2020, RG n° 19/06944, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m2, p. 61.
- 45.** G. C. GIORGINI, Tierce opposition du créancier bénéficiant d'une saisie-attribution au jugement arrêtant le plan de redressement – Note sous Com., 7 oct. 2020, n° 19-14.126, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m3, p. 75.
- 46.** G. C. GIORGINI, Décision du comité de créanciers statuant sur le projet de plan et délai de contestation – Note sous CA Paris, Pôle 5, Ch. 9, 22 oct. 2020, RG n° 20/06785, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m4, p. 77.
- 47.** G. C. GIORGINI, Reconnaissance des pouvoirs du syndic étranger et appréciation de l'ordre public international dans les procédures d'insolvabilité européennes – Note sous Com., 16 juill. 2020, n° 17-16.200, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x4, p. 56.
- 48.** G. C. GIORGINI, Compétence des juridictions de l'État membre d'ouverture de la procédure d'insolvabilité et actions révocatoires – Note sous Com., 25 mars 2020, n° 16-20.520, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388y3, p. 51.
- 49.** G. C. GIORGINI, Demande en résolution du plan de sauvegarde ou de redressement pour cessation des paiements – Note sous Com., 26 févr. 2020, n° 18-18.680, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x7, p. 67.
- 50.** G. C. GIORGINI, Irrecevabilité de l'appel pour abus de majorité contre le plan de sauvegarde adopté par les comités de créanciers – Note sous Com., 26 févr. 2020, n° 18-19.737, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x5, p. 65.

- 51.** G. C. GIORGINI, Examen d'office de la compétence lors de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité – Note sous Com., 11 mars 2020, n° 19-10.657, *Gazette du Palais* 13 juill. 2020, n° 382u7, p. 49-52.
- 52.** G. C. GIORGINI, Sanction de la consultation irrégulière du créancier sur le projet de plan – Note sous Com., 14 nov. 2019, n° 18-20.408, *Gazette du Palais* 21 avr. 2020, n° 377p4, p. 55-58.
- 53.** G. C. GIORGINI, Défaut d'avertissement d'un créancier de l'Union européenne et déclaration de créance – Note sous Com., 22 janv. 2020, n° 18-19.917, *Gazette du Palais* 21 avr. 2020, n° 377p5, p. 64-65.
- 54.** G. C. GIORGINI, Appel contre un jugement rejetant le plan de redressement et arrêtant un plan de cession – Note sous Com., 23 oct. 2019, n° 18-17.926, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 14 janv. 2020, n° 368e7, p. 70-71.
- 55.** G. C. GIORGINI, Cautionnements consentis à l'occasion d'un accord de conciliation caduc : avis d'intempérie pour les créanciers ! – Notes sous Com. 25 sept. 2019, n° 18-15.655, *Gazette du Palais* 14 janv. 2020, n° 368g9, p. 52-55.
- 56.** G. C. GIORGINI, Proportionnalité de la réparation due en cas de violation de l'obligation de confidentialité édictée en matière de mandat ad hoc et de conciliation – Note sous Com., 13 juin 2019, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a7, p. 50-51.
- 57.** G. C. GIORGINI, Plan de sauvegarde : attention au financement des échéances du plan – Note sous Com., 9 juill. 2019, n° 18-17.129, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a8, p. 56-58.
- 58.** G. C. GIORGINI, Convention franco-italienne du 3 juin 1930 : lois applicables aux sûretés et à l'admission des créanciers – Note sous Civ., 1^{re}, 11 juill. 2019, n° 18-14.186, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a6, p. 49-50.
- 59.** G. C. GIORGINI, Effet universel de la procédure collective ouverte en France et office du juge-commissaire – Note sous Com., 29 mai 2019, n° 18-14.844, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a5, p. 48-49.
- 60.** G. C. GIORGINI, Déclaration de créances étrangères et représentation du créancier par un avocat – Note sous Com., 6 mars 2019, n° 17-22.365, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355v9, p. 43-44.
- 61.** G. C. GIORGINI, Condamnation sous astreinte du dirigeant social après injonction de déposer les comptes sociaux – Note sous Com., 7 mai 2019, n° 17-21.047, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355w0, p. 44-45.
- 62.** G. C. GIORGINI, Modalités d'apurement du passif et viabilité du plan de redressement – Note sous Com., 20 mars 2019, n° 17-27.527, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355w1, p. 56-57.

- 63.** G. C. GIORGINI, Liberté de la presse et confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation – Note sous Com., 13 févr. 2019, n° 17-18.049, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x2, p. 59-60.
- 64.** G. C. GIORGINI, Possible approche globale des solutions dans les groupes de sociétés en difficulté – Note sous Com., 19 déc. 2018, n° 17-27.947, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x9, p. 68-69.
- 65.** G. C. GIORGINI, Retour sur les conditions du redressement d’une entreprise en difficulté – Note sous Com., 16 janv. 2019, n° 17-25.696, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x4, p. 69-70.
- 66.** G. C. GIORGINI, Sanction de l’absence d’indication d’un montant maximal dans la convention d’honoraires entre le débiteur et le mandataire ad hoc ou conciliateur – Note sous Com., 3 oct. 2018, n° 17-14.522, *Gazette du Palais* 15 janv. 2019, n° 339r4, p. 50-51.
- 67.** G. C. GIORGINI, La constitutionnalité de la confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation n’est pas sérieusement contestable – Note sous Com., 4 oct. 2018, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 15 janv. 2019, n° 339r5, p. 51-52.
- 68.** G. C. GIORGINI, *Vis attractiva concursus* et action en inopposabilité exercée devant les juridictions du lieu de situation des bien litigieux – Note sous Com., 24 mai 2018, n° 16-20.520, *Gazette du Palais* 9 oct. 2018, n° 332x2, p. 62-63.
- 69.** G. C. GIORGINI, Conditions procédurales de la conversion en liquidation judiciaire à la suite du rejet de la proposition de plan de redressement du débiteur – Note sous Com., 20 juin 2018, n° 17-13.204, *Gazette du Palais* 9 oct. 2018, n° 332x3, p. 70-72.
- 70.** G. C. GIORGINI, *Vis attractiva concursus* et action en concurrence déloyale – Note sous Com., 9 mai 2018, n° 14-23.273, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328x7, p. 52-53.
- 71.** G. C. GIORGINI, Appréciation souveraine du juge du fond en matière de résolution du plan pour inexécution d’un engagement – Note sous Com., 28 févr. 2018, n° 17-10.289, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328x8, p. 57-58.
- 72.** G. C. GIORGINI, Commissariat à l’exécution du plan et mandataire chargé de défendre l’intérêt collectif des créanciers – Note sous Com., 28 mars 2018, n° 16-23.665, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328y1, p. 58-59.
- 73.** G. C. GIORGINI, Procédure secondaire d’insolvabilité et sanction du défaut de déclaration de la cessation des paiements – Note sous Com., 7 févr. 2018, n° 17-10.056, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321j2, p. 56-57.
- 74.** G. C. GIORGINI, Unité du patrimoine, localisation des actifs et caractérisation de la cessation des paiements – Note sous Com., 7 févr. 2018, n° 16-26.404, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321j3, p. 57-58.

75. G. C. GIORGINI, Pas de plan sur quinze ans pour les personnes morales exploitants agricoles – Note sous Com., 29 nov. 2017, n° 16-21.032, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321h1, p. 65-66.
76. G. C. GIORGINI, Résolution du plan de continuation et recours du commissaire à l'exécution du plan – Note sous Com., 29 nov. 2017, n° 16-18.138, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321h2, p. 66-67.
77. G. C. GIORGINI, Pas de condition supplémentaire à la tierce opposition du créancier ! – Note sous Com., 15 nov. 2017, n° 16-14.630, *Gazette du Palais* 16 janv. 2018, n° 311d2, p. 67-68.
78. G. C. GIORGINI, Plan de redressement et apurement de la créance résultant d'un emprunt immobilier : primauté du droit des entreprises en difficulté – Note sous Com., 14 juin 2017, n° 15-22.945, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t5, p. 67-68.
79. G. C. GIORGINI, Accord de conciliation valant transaction : attention aux conditions de fond ! – Note sous Com., 5 juill. 2017, n° 15-22.220, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t2, p. 60-61.
80. G. C. GIORGINI, Localisation frauduleuse du centre des intérêts principaux du débiteur révélée *a posteriori* – Note sous Com., 8 mars 2017, n° 15-16.628, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t1, p. 59-60.
81. G. C. GIORGINI, L'éthique à l'épreuve de la pratique : l'impartialité du tiers évaluateur de l'article 1592 du Code civil – Note sous Com., 5 oct. 2004, *BJS* 2005, p. 262-270.

g) Communications à des colloques et conférences publiées ou en cours de publication

1. **Le COMI : un concept international** in « Les 10 ans du règlement (UE) 2015/848 sur les procédures d'insolvabilité, entre bilan et révision », Colloque national, Univ. Toulouse Capitole, Toulouse, France, 5 juin 2025 (sous la direction de E. FABRIES LECEA)
2. **Napoli 1799 : Etica di una rivoluzione totale** in « Il ruolo dei giuristi nella Rivoluzione Francese e nella Rivoluzione Napoletana del 1799 », Colloque international, Univ. Federico II, Naples, Italie, 8 nov. 2024 (sous la direction de C. AMATUCCI)
3. **Le Financement de Contentieux par les Tiers : une réponse *ad hoc* pour le traitement de l'insolvabilité ?** in « La justice à la croisée des chemins – Entre marchandisation et algorithmisation », Colloque international, Univ. Côte d'Azur, Nice, France, 20-21 nov. 2023 (sous la direction de M. TELLER et G. CERQUEIRA)
4. **Le régime juridique des actifs numériques en prévention** in Le droit des entreprises en difficulté à l'épreuve des actifs numériques, Univ. Sorbonne Paris Nord, Paris, France, 12 oct. 2023 (sous la direction de M. DOUAOUI-CHAMSEDDINE) [Communication avec C. Fort]

5. **Commerce et éthique dans les laboratoires sociaux de la science-fiction – Le cas du cycle de *Dune* de Frank Herbert** in « Les laboratoires sociaux de la science-fiction », Univ. Côte d’Azur, Nice, France, 14-15-16 sept. 2023 (sous la direction de U. BELLAGAMBA, G.C. GIORGINI, E. PICHOLLE, Y. RUMPALA, M. TELLER)

6. **Les procédures collectives du droit des entreprises en difficulté au service de l’humain** in « Congrès international des procédures : La procédure au service de l’humain – Congrès à la mémoire du Professeur Jean-François Renucci », Colloque international, Univ. Côte d’Azur, Nice, France, 22-23 sept. 2022 (sous la direction de Y. STRICKLER)

7. **Le vote et l’adoption des plans** in « Temps nouveaux pour l’entreprise en difficulté – Réformes 2021 Mode d’emploi », Colloque national, Univ. Bordeaux, Bordeaux, France, 20-21 oct. 2021 (sous la direction de L. SAUTONIE LAGUIONIE) [Communication avec C. FORT]

8. **Les juridictions consulaires françaises, juges du droit économique** in « Les juridictions au coeur des interactions sociales – Approche franco-russe », Colloque international, Univ. Côte d’Azur, Nice, France, 5 mai 2020

9. **Les besoins du commerce international à l’ère de la révolution algorithmique** in « Le sens des libertés économiques de circulation », Colloque international, Univ. Nice Sophia Antipolis, Nice, France, 23-24 mai 2019 (sous la direction de J.-S. BERGE et G.C. GIORGINI)

10. **L’accompagnement des entreprises sinistrées dans le cadre des procédures de prévention des difficultés des entreprises** in « Aspects juridiques des inondations », Colloque national, Univ. Toulon, Toulon, France, 26 avr. 2016

11. **La “sauvegarde”, procedura concorsuale di prevenzione della crisi d’impresa** in « Le soluzioni preventive et negoziate della crisi d’impresa nell’esperienza italiana e francese », Colloque international, Univ. Federico II, Napoli, Italie, 30 oct. 2014 (sous la direction de C. AMATUCCI)

12. **Risque économique et procédures d’insolvabilité dans le droit uniforme OHADA** in « La fonction économique du droit : Regards croisés sur les vingt (20) ans de l’OHADA », Colloque international, IMéRA, Marseille, France, 20 et 21 nov. 2013

13. **L’œuvre d’art et la normalisation du risque de défaillance** in « Le marché de l’art en Europe – Entre champs culturels et économie réelle, quelles régulations ? », Colloque national, Paris, France, 10 et 11 mai 2011 (sous la direction de G.C. GIORGINI et S. PEREZ)

14. **Arbitrage et droit européen des faillites** in L’arbitrage commercial et l’espace judiciaire européen, Univ. Nice Sophia Antipolis, Nice, France, 20-21 janvier 2005 (sous la direction de D. VIDAL)

h) Communications à des colloques, conférences et séminaires n'ayant pas fait l'objet de publication

1. U. BELLAGAMBA et G. C. GIORGINI, « Atelier de Design Fiction », Programme Chaire d'excellence DL4T – 3IA Côte d'Azur « Droit économique et IA : Quelles approches juridiques pour la régulation des innovations « totales » ? », Université Côte d'Azur, Nice, France, 12-15 nov. 2024 (sous la direction de M. Teller et F. Martin-Bariteau)
2. G. C. GIORGINI, « Cripto-attivi e procedura d'insolvenza », Séminaire international Dialoghi sul diritto francese delle imprese in crisi, Université Federico II, Naples, Italie, 29 mars 2023
3. G. C. GIORGINI, « L'authenticité artistique à l'épreuve de l'IA » (« L'Art et l'intelligence artificielle », Programme Chaire d'excellence DL4T « Vers l'acceptabilité sociale des algorithmes ? » – 3IA Côte d'Azur), Université Côte d'Azur, Nice, 23 nov. 2021
4. G. C. GIORGINI, « En2BrIa: Enhancing Enforcement under Brussels Ia and Beyond – Final conference », Conférence internationale, Université Côte d'Azur, Nice, France, 23 nov. 2020
5. G. C. GIORGINI, « En2BrIa : Effective Enforcement under Brussels Ia regime », Séminaire international, Université de Tirana, Tirana, Albanie, 15 oct. 2020
6. G.C. GIORGINI, « En2BrIa : Coordinating Brussels Ia with other instruments of EU Law : A roundtable on theoretical and practical issues », Conférence internationale, Université de Gènes, Gènes, Italie, 24 sept. 2020
7. G.C. GIORGINI, « La lutte contre les violences faites aux femmes au travail », Colloque national de l'Association des Avocats Praticiens de Droit Social, Nice, France, 29 nov. 2019
8. G.C. GIORGINI, « Un nuovo ruolo per gli amministratori delle procedure d'insolvenza », Colloque international « La prévention des difficultés des entreprises – Regards franco-italiens », Milan, Italie, 18 oct. 2019
9. G. C. GIORGINI, « The changing framework of insolvency law : France », Colloque international « The Changing framework of insolvency law », Université de Stockholm, Stockholm, Suède, 12 févr. 2018.
10. G. C. GIORGINI, « Principi “globali” per la cooperazione nei casi di insolvenza internazionale », Colloque international « Legal problems of bankruptcy », Université de Saint-Petersbourg, Saint-Petersbourg, Russie, 9 févr. 2015.
11. G. C. GIORGINI, « Valeur économique et droit », Colloque international « La valeur, les valeurs, le droit », Université de Toulon, Toulon, France, 28 nov. 2014
12. G. C. GIORGINI, « Le centre des intérêts principaux du débiteur, concept global », Colloque international (avec le Centre Perelman de Philosophie du droit de

Bruxelles) : « Journées du droit économique : L'École de Nice rencontre l'École de Bruxelles », Université de Nice Sophia Antipolis, Nice, France, 24 et 25 nov. 2014.

13. G. C. GIORGINI, « Approche comparatiste des politiques législatives en matière de gestion des phénomènes de défaillance », Colloque international « L'Europe et le monde slave aujourd'hui – Aspects économiques, juridiques, politiques et géopolitiques », Université de Nice Sophia Antipolis, Nice, France, 6 et 7 mai 2014.

i) Vulgarisation scientifique

1. U. MAYRHOFFER, **G.C. GIORGINI**, « Carlos Tavares resigns: Agnelli and Peugeot families take back control », *The Conversation* 14 janv. 2025, [<https://theconversation.com/carlos-tavares-resigns-agnelli-and-peugeot-families-take-back-control-246456>]
2. U. MAYRHOFFER, **G.C. GIORGINI**, « Démission de Carlos Tavares : les familles Agnelli et Peugeot reprennent la main », *The Conversation* 12 déc. 2024, [<https://theconversation.com/demission-de-carlos-tavares-les-familles-agnelli-et-peugeot-reprennent-la-main-245626>]

RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES

a) Responsabilités

- | | |
|------------------|--|
| 2024-2026 | Co-responsable avec Monsieur Ugo BELLAGAMBA du <i>Working Package</i> 16 du projet européen STUDENTS4CHANGE (CERV-2023-CITIZENS-CIV). |
| 2024 | Co-responsable avec Monsieur Ugo BELLAGAMBA du <i>Working Package</i> 2 de l'ANR HYPERHUMAIN (projet arrêté à l'issue de la phase d'évaluation 2). |
| 2023- | Responsable de la rubrique « Aspects internationaux » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté |
| 2021- | Membre du Comité de perfectionnement et de l'équipe pédagogique du M1 Droit public, Parcours Droit public approfondi |
| 2018- | Membre du Comité de perfectionnement et de l'équipe pédagogique du M1 Droit public, Parcours Fiscalité de l'Entreprise |
| 2017-2023 | Responsable des rubriques « Prévention » et « Aspects internationaux » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté |
| 2017-2021 | Responsable de la rubrique « Plans de sauvegarde et de redressement » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté |

b) Directions et coordinations scientifiques

- 2023** Co-direction scientifique avec Ugo BELLAGAMBA du Colloque national « Les laboratoires sociaux de l'Imaginaire – Face aux défis de l'anthropocène », Nice, 14-16 sept. 2023
- 2018-2021** Coordonnateur pour l'Université Côte d'Azur du projet européen En2BrIa <https://dispo.unige.it/node/1042> [consulté le 8 juin 2023]
Projet n° JUST 831598
Programme Justice de l'Union Européenne 2014-2020, JUST-JCOO-AG-2018 JUST
Durée du programme : 26 mois (24 mois originellement, 26 mois après amendement)
Universités participantes : Université de Gènes (Italie), Université de Valencia (Espagne), Université de Tirana (Albanie), Université Côte d'Azur (Nice, France).
Budget global : 161.480 €.
- 2020** Direction scientifique de la Conférence internationale, « En2BrIa: Enhancing Enforcement under Brussels Ia and Beyond - Final conference », Nice, France, 23 nov. 2020
- 2019** **1.** Co-direction scientifique avec Maître Valentina ROBERTO et Maître Jean-François TOGNACCIOLI (de l'Union des Avocats Européens) du Colloque international « La prévention des difficultés des entreprises – Regards franco-italiens », Milan, Italie, 18 oct. 2019
2. Co-direction scientifique avec le Professeur Jean-Sylvestre BERGÉ du Colloque international « Le sens des libertés économiques de circulation », Nice, France 23-24 mai 2019.
- 2012** Co-direction scientifique avec Madame Sophie PEREZ (de l'Université de Toulon) du Colloque national « Le marché de l'art en Europe – Entre champs culturels et économie réelle, quelles régulations ? », Paris, France 10 et 11 mai 2012

c) Missions d'expertise

Membre de l'équipe d'experts réunie autour du Pr. Laura SAUTONIE LAGUIONIE consultée par le Ministère de la Justice à l'occasion de la négociation et de la transposition de la Directive (UE) n° 2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive, à la remise de dettes et aux déchéances, et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes, et modifiant la directive (UE) 2017/1132 (directive sur la restructuration et l'insolvabilité).

d) Membre de jurys de thèse

- 2023** BAH Fatoumata Diariou, « L'insolvabilité internationale aux prises des ordres juridiques communautaires. Étude comparée de droit OHADA et de droit de l'Union européenne », sous la direction de Eugénie FABRIES LECEA, Univ. Toulouse I Capitole, 7 déc. 2023.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE DEROULEMENT DE LA CARRIERE ET LES CONDITIONS D'EXERCICE

2021-2025	Membre élu du Comité de pilotage et du Comité Scientifique et Pédagogique de l'EUR LexSociété (Université Côte d'Azur)
2021-	Membre de droit du Conseil ainsi que du Comité consultatif de l'Institut de la Paix et du Développement (Université Côte d'Azur)
2018-	Responsable du Master 2 Parcours <i>Droit et Pratique du Commerce International</i> (Université Côte d'Azur)
2014-2021	Membre élu de la Commission Paritaire des Ressources Humaines 01 (Droit privé et Sciences criminelles) de l'Université Nice Sophia Antipolis
2014-2018	Responsable du Master 2 Parcours <i>Droit et Pratique des Affaires Internationales</i> (Université Nice Sophia Antipolis)
2014	Professeur invité à l'Université Federico II (Séminaire « Droit européen de l'insolvabilité »), Naples, Italie, mai 2014.
2013-2019	Vice-Doyen Délégué aux Relations Internationales de l'UFR Droit et Science politique – Université Nice Sophia Antipolis
2012-2016	Membre élu du Conseil Scientifique de l'Université Nice Sophia Antipolis et de son Bureau. Membre élu de la Commission des finances de l'Université Nice Sophia Antipolis.
2010-2020	Membre élu du Conseil de gestion de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement (IDPD) – Université Nice Sophia Antipolis
2010-2014	Co-responsable avec le Pr. Alain PIQUEMAL du Master 2 Parcours <i>Droit et Pratique des Affaires Internationales</i> (Université Nice Sophia Antipolis)
2005-2007	Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis
2003-2005	ATER à l'Université Nice Sophia Antipolis
2000-2003	Allocataire de recherche en droit international et Moniteur (CIES) à l'Université Nice Sophia Antipolis

Participation à des comités de sélection

2023	Université Côte d'Azur, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
2019	Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
2012	Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
2011	Université de Toulon, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
2008	Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection

Participation à des sociétés savantes, etc.

- Membre de INSOL (www.insol.org)
- Membre de Trans Europe Experts (www.transeuropeexperts.eu), Pôle Insolvabilité
- Membre de la Société de Législation Comparée (www.legiscompare.fr), Section Insolvabilité
- Membre du GDR n° 3769 « Normes, Sciences et Techniques » (GDR NoST)
- Membre du Comitato Vincenzo Buonocore pour les Rencontres internationales de droit commercial comparé, Université de Naples Federico II (Naples, Italie)